



Réf. Farde e-Assemblées : 2369168

N° OJ : 104

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : Ordonnance du Bourgmestre interdisant la prostitution.- Retrait.

Le Conseil communal,

Vu la confirmation de l'ordonnance du Bourgmestre du 28/09/2020 interdisant la prostitution en séance du Conseil du 5/10/2020 ;

Vu l'arrêt du 9/10/2020 du Conseil d'Etat suspendant l'exécution de ladite ordonnance du Bourgmestre et de la décision du Conseil du 05/10/2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevin;

ARRETE :

Article unique : Retirer la décision n° 72 du Conseil communal du 5/10/2020 confirmant l'ordonnance du Bourgmestre du 28/09/2020 interdisant la prostitution.

Annexes :